

PROMOTION SERVICES D'INSTALLATION

RONA

RÉSIDENTS DU QUÉBEC

Obtenez **10 %** de remise en carte-cadeau RONA sur la valeur de certains projets d'installation ! Cette offre n'est valable que pour les propriétaires résidentiels qui ont fait une demande de soumission via le programme d'installation RONA **entre le 10 mars et le 6 avril 2022** pour un projet d'installation parmi les catégories énumérées ci-après, et ayant subséquentement signé un contrat d'installation via ce programme au plus tard le **20 avril 2022** pour ce même projet. Remise maximum de 2 500 \$ par projet. Les catégories de projets d'installation visées par cette offre sont les suivantes :

- a. **Armoires de cuisine en commande spéciale** : la remise est calculée sur les prix avant taxes de nouvelles armoires de cuisines en commande spéciale et de la main-d'œuvre pour leur installation, à l'exclusion de la main-d'œuvre pour les travaux de démolition et autres travaux accessoires;
- b. **Resurfaçage de cuisine** : la remise est calculée sur le prix avant taxes d'un projet de resurfaçage de cuisine. L'offre ne s'applique pas sur le remplacement de la quincaillerie et/ou des comptoirs;
- c. **Comptoir de quartz 8K et/ou de granit Polycor** : la remise est calculée sur les prix avant taxes du comptoir de quartz 8K ou de granit Polycor et de la main-d'œuvre pour son installation. Taille minimum exigée du comptoir de 27 pieds carré;
- d. **Couvre-planchers** : la remise est calculée sur les prix avant taxes du couvre-plancher et de la main-d'œuvre pour son installation. Offre valide que sur les couvre-planchers suivants : vinyle, stratifié, bois franc et tuiles de céramique. Valeur de main-d'œuvre minimale exigée avant taxes de 350 \$;
- e. **Toiture en bardeaux** : la remise est calculée sur le prix avant taxes d'un projet d'installation de toiture en bardeaux. Valeur minimale avant taxes exigée de 2 500 \$;
- f. **Système de climatisation/chauffage Carrier** : la remise est calculée sur les prix avant taxes d'un système de climatisation/chauffage Carrier et de la main-d'œuvre pour son installation. Valeur minimale avant taxes exigée de 2 500 \$.
- g. **Portes et fenêtres** : la remise est calculée sur les prix avant taxes des portes et/ou fenêtres et de la main-d'œuvre pour leur installation;
- h. **Portes de garage Garaga** : la remise est calculée sur les prix avant taxes de la/les porte(s) de garage Garaga et de la main-d'œuvre pour son/leur installation;

La remise s'effectue en carte-cadeau RONA et jusqu'à concurrence maximale de 2 500 \$ par projet. Les cartes-cadeaux RONA seront remises directement aux consommateurs par RONA au cours du mois suivant la fin des travaux d'installation. Les conditions incluses au dos de la carte-cadeau RONA seront applicables dès l'activation, lesquelles sont disponibles ici <https://www.rona.ca/fr/carte-cadeau>. Cette promotion ne peut être combinée à aucune autre offre promotionnelle. L'offre ne s'applique pas sur les frais de déplacement additionnels requis lorsque la résidence où les travaux sont demandés est située à l'extérieur d'un rayon de 35 km du magasin sélectionné. Cette offre n'est disponible que dans les magasins RONA participants seulement.

RÉSIDENTS DE L'ONTARIO

Demandez 24 paiements mensuels égaux, sans intérêt* : Achat minimum requis 299 \$ Offre valable uniquement pour les propriétaires résidentiels qui ont demandé un devis par l'entremise du programme d'installation RONA entre le 10 mars et le 6 avril 2022 pour une ou plusieurs de ces catégories de projets d'installation : (a) armoires de cuisine sur commande spéciale, (b) revêtement de sol, (c) bardeau de toiture, (d) système de climatisation/chauffage Carrier, (e) portes et fenêtres, (f) projet de refaçonnage de cuisine, (g) comptoirs en quartz ou en granit et (h) porte(s) de garage GARAGA. De plus, pour être admissible à cette

offre, le client doit avoir signé un contrat d'installation dans le cadre du même programme d'installation RONA pour le ou les projets admissibles soumis au plus tard le 20 avril 2022. L'offre " Paiements mensuels égaux sans intérêt " permet au client de payer ses achats par des versements mensuels égaux et consécutifs sans intérêt. Les versements mensuels égaux et consécutifs sont inclus dans le paiement minimum dû sur la carte de crédit. Si le paiement minimum dû n'est pas intégralement payé à la date d'échéance, le taux d'intérêt annuel de 19,9 % maximum de la carte s'applique à la mensualité égale non payée, y compris la mensualité. (M12B) Cette offre est disponible uniquement dans les magasins RONA participants. Non valide en ligne sur RONA.ca. Ne peut être combinée à aucune autre offre promotionnelle. L'offre ne s'applique pas aux frais de déplacement supplémentaires lorsque la résidence où les travaux sont requis est située à l'extérieur d'un rayon de 35 km du magasin sélectionné. Les produits installés doivent avoir été achetés dans un magasin RONA ; une preuve d'achat peut être exigée. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Consultez votre associé aux ventes en magasin pour plus de détails.

***CONDITIONS DU PROGRAMME DE FINANCEMENT :** Le programme de financement s'adresse exclusivement aux consommateurs individuels. L'admissibilité est assujettie à l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la " Fédération "). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre de financement est disponible sur les cartes Visa Desjardins et Mastercard Desjardins et sur les autres cartes de crédit émises par la Fédération. Aucuns frais annuels ou de renouvellement d'adhésion ne sont applicables. Suite à l'adhésion à une carte de crédit Visa Desjardins ou Mastercard Desjardins ou toute autre carte de crédit émise par la Fédération, le consommateur individuel recevra, à l'adresse indiquée, un relevé sur une base mensuelle. Il y a un délai de grâce de 21 jours sans intérêt sur la carte à partir de la date de mise à la poste du relevé mensuel ou de la date à laquelle il est rendu disponible en format électronique pour régler le compte sans payer d'intérêt. Le paiement mensuel minimum à effectuer sur la carte sera le montant le plus élevé entre : a) 5 % du total sur : (i) le solde figurant sur le relevé de compte pour la période précédente ; (ii) les intérêts sur les achats et les mensualités qui n'ont pas été payés à l'échéance pour la période précédente ; (iii) les achats réguliers pendant la période du relevé ; (iv) la ou les mensualités relatives aux achats multiples par paiement égal ou au plan multi-achats pour la période du relevé ; (v) les achats à paiement différé dus à la date du relevé ; et (vi) les montants en souffrance et tout autre montant prévu au contrat de la carte ; ou b) 10 \$ auxquels s'ajoutent les montants dus liés au financement Accord D et tout autre montant prévu au contrat de la carte. D'autres conditions peuvent être appliquées. Se référer au contrat de crédit variable de la carte. Modalités en magasin ou sur <https://www.rona.ca/fr/financement>.

RÉSIDENTS HORS QUÉBEC/ONTARIO

Ø Demandez 24 paiements mensuels égaux, sans intérêt* : Achat minimum requis 299 \$ Offre valable uniquement pour les propriétaires résidentiels qui ont demandé un devis par l'entremise du programme d'installation RONA entre le 10 mars et le 6 avril 2022 pour une ou plusieurs de ces catégories de projets d'installation : (a) armoires de cuisine sur commande spéciale, (b) revêtement de sol, (c) bardeau de toiture, (d) système de climatisation/chauffage Carrier, (e) portes et fenêtres, (f) projet de refaçonnage de cuisine et (g) comptoirs en quartz ou en granit. De plus, pour être admissible à cette offre, le client doit avoir signé un contrat d'installation dans le cadre du même programme d'installation RONA pour le ou les projets admissibles soumis au plus tard le 20 avril 2022. L'offre " Paiements mensuels égaux sans intérêt " permet au client de payer ses achats par des versements mensuels égaux et consécutifs sans intérêt. Les versements mensuels égaux et consécutifs sont inclus dans le paiement minimum dû sur la carte de crédit. Si le paiement minimum dû n'est pas intégralement payé à la date d'échéance, le taux d'intérêt annuel de 19,9 % maximum de la carte s'applique à la mensualité égale non payée, y compris la mensualité. (M12B) Cette offre est disponible uniquement dans les magasins RONA participants. Non valide en ligne sur RONA.ca. Ne peut être combinée à aucune autre offre promotionnelle. L'offre ne s'applique pas aux frais de déplacement supplémentaires lorsque la résidence où les travaux sont requis est située à l'extérieur d'un rayon de 35 km du magasin sélectionné. Les produits installés doivent avoir été achetés dans un magasin RONA ; une preuve d'achat peut être exigée. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Consultez votre associé aux ventes en magasin pour plus de détails.

***CONDITIONS DU PROGRAMME DE FINANCEMENT :** Le programme de financement s'adresse exclusivement aux consommateurs individuels. L'admissibilité est assujettie à l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la " Fédération "). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à

changement. L'offre de financement est disponible sur les cartes Visa Desjardins et Mastercard Desjardins et sur les autres cartes de crédit émises par la Fédération. Aucuns frais annuels ou de renouvellement d'adhésion ne sont applicables. Suite à l'adhésion à une carte de crédit Visa Desjardins ou Mastercard Desjardins ou toute autre carte de crédit émise par la Fédération, le consommateur individuel recevra, à l'adresse indiquée, un relevé sur une base mensuelle. Il y a un délai de grâce de 21 jours sans intérêt sur la carte à partir de la date de mise à la poste du relevé mensuel ou de la date à laquelle il est rendu disponible en format électronique pour régler le compte sans payer d'intérêt. Le paiement mensuel minimum à effectuer sur la carte sera le montant le plus élevé entre : a) 5 % du total sur : (i) le solde figurant sur le relevé de compte pour la période précédente ; (ii) les intérêts sur les achats et les mensualités qui n'ont pas été payés à l'échéance pour la période précédente ; (iii) les achats réguliers pendant la période du relevé ; (iv) la ou les mensualités relatives aux achats multiples par paiement égal ou au plan multi-achats pour la période du relevé ; (v) les achats à paiement différé dus à la date du relevé ; et (vi) les montants en souffrance et tout autre montant prévu au contrat de la carte ; ou b) 10 \$ auxquels s'ajoutent les montants dus liés au financement Accord D et tout autre montant prévu au contrat de la carte. D'autres conditions peuvent être appliquées. Se référer au contrat de crédit variable de la carte. Modalités en magasin ou sur <https://www.rona.ca/fr/financement>.